

COMMUNE DE SAINT BEAT 31440

*document à conserver*

En application du code de l'environnement
articles L125-2 et R125-5 à R125-27

« Prévenir pour mieux réagir »

*Chères concitoyennes, chers concitoyens, la sécurité des habitants de **Saint Béat** est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.*

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas de survenance de tels ou tels événements. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Une information préventive et une sensibilisation des populations sur les précautions à prendre dans de tels cas permettent de limiter le nombre de victimes et les dégâts matériels.

Bien informé, chacun doit respecter les règles, les consignes, les informations météorologiques, les signaux d'alertes, tous les éléments diffusés par la préfecture, la gendarmerie et la mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

M. Le Maire

Pour en savoir plus Mairie de Saint Béat

Maire : Alain FRISONI

Téléphone : 05 61 79 40 05 / 06 87 73 63 77 / 06 43 23 09 90

Mail : mairie.saint-beat@wanadoo.fr

Consignes de Sécurité Générales :

ALLO 15 SAMU :

décliner son identité, le lieu de l'accident ou de problème médical, décrire le problème. Répondre à la question posée, raccrocher sur ordre du SAMU

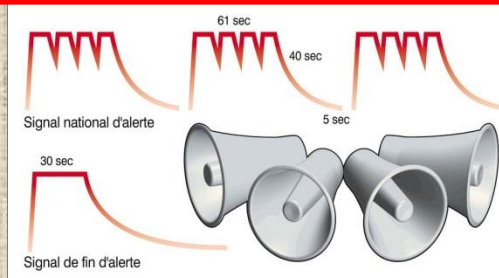
ALLO 18 POMPIERS :

même procédure

ALLO 17 GENDARMERIE:

même procédure

Urgence Européenne
112



Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en **3 grandes familles**:

- **Risques Naturels** : inondations, mouvements de terrain, séismes, tempêtes, feux de forêts, avalanches, cyclones et éruptions volcaniques;
- **Risques Technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage;
- **Risques de Transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes;
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

1 RISQUE D'INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Situation

La commune de **Saint B  t** est concern  e par plusieurs types d'inondations.

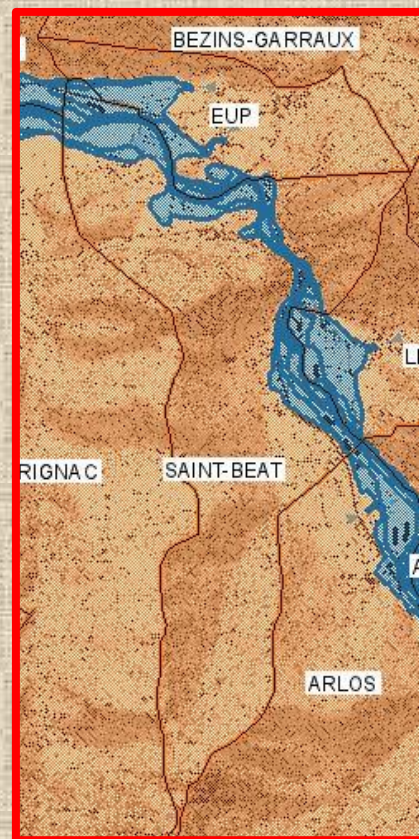
- **Le d  bordement de la Garonne**
- **le d  bordement des ruisseaux**
- **Le trop plein des caniveaux**

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Surveillance renforc  e en cas de mont  e des eaux;
- Prise en compte des zones inondables dans le cadre de la carte de l'approbation du PPRI 2014
- **Elaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en 2014**, et valid   par la Pr  fecture.

ALERTE : En cas de d  bordement lent de la Garonne ou des ruisseaux, vous serez inform   de l'  volution de la situation par l'  quipe municipale (sir  nes, porte    porte, t  l  phone, panneaux d'affichage).

Il vous est possible de suivre l'  volution de la crue en vous connectant par internet sur le site :
<http://www.vigicrues.gouv.fr>



Inondation



Consignes de S  curit  :

Ce que vous devez faire en cas d'inondation et pendant l'inondation

- Mettez vous    l'abri et suivez les consignes
- Ecoutez la radio: Nostalgie **107,1** / Val Pireneos **99,5** / France Info **105,5**
- Coupez l'  lectricit   et le gaz
- N'allez pas chercher vos enfants    l'  cole
- Ne t  l  phonez pas, lib  rez les lignes pour les secours

Apr  s l'inondation

- Ne pas s'aventurer dans une zone inond  e
- A  rer et d  sinfecter les pi  ces de votre habitation
- Ne r  tablir l'  lectricit   que si l'installation est compl  tement s  che

Situation

La commune de **Saint B at** est concern e par deux types de mouvements de terrain:

- la chute de blocs rocheux
- l'érosion le long des berges de la Garonne.

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte active.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.



Mesures prises dans la Commune

Surveillance dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en 2014 et validé par la Préfecture

Mouvement de terrain



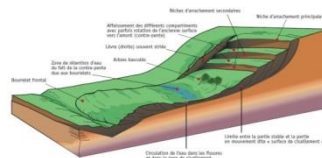
Consignes de Sécurité:

Ce que vous devez faire pendant l'événement

- Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Après l'événement

- Informez les autorités
- Évaluez les dégâts



A l'intérieur

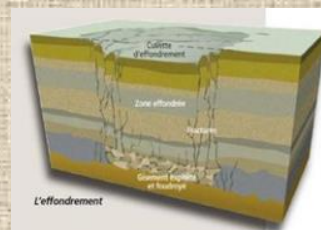
Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur

Eloignez-vous de la zone
dangereuse

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes...) DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITES OU AUTRE POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, VEUILLEZ EN INFORMER IMMEDIATEMENT LA MAIRIE :

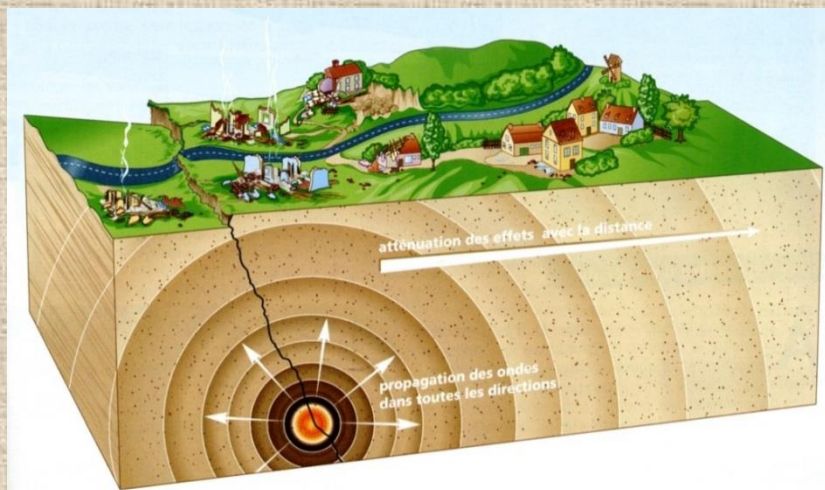
05 61 79 40 05 / 06 87 73 63 77 / 06 43 23 09 90



4 LES SEISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol

Ils proviennent de la fracturation des roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE : la commune de **Saint Béat** est classée en zone **1B (zone sismicité faible)**

Séisme



Consignes de Sécurité :

Dès la première secousse :

- **A l'intérieur :** se placer sous des meubles solides ou d'une colonne porteuse.

En cas de séisme important, évacuer le bâtiment

- **A l'extérieur :** s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture :** s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner

A l'arrêt des secousses :

- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé
- Écoutez la radio

5 RISQUE ELECTRIQUE

Situation

La commune de **Saint B  at** est concern  e par la pr  sence d'une **Ligne Tr  s Haute tension (THT)** et aussi pour une **Ligne Haute tension (HT)** sous surveillance de ERDF (RTE)



6 RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de mati  res dangereuses s'effectue en:

-    surface (routes, autoroutes, rail)
-    sous-sol (canalisations, gazoduc, ol  oduc)

Situation

La commune de Saint B  at est concern  e par un **trafic de mati  res dangereuses** qui s'effectue sur la nationale **N125** et la d  partementale **D44** et dans un proche avenir par le tunnel





Consignes de Sécurité:

Si l'alerte à été donnée :

1. Mettez vous à l'abri:

- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche,
- fermez les portes et les fenêtres
- arrêtez les ventilations

ou éloignez vous, mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule

2. Écoutez la radio:

- Nostalgie Comminges Pyrénées 107,1
- Radio Val Pireneos 99,5
- France Inter 88,3 ou 87,9

3. Dans tous le cas:

- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- N'allez pas chercher votre enfants à l'école, le PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISSE EN SURETTEE le mes a l'abri)
- Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte

Si vous êtes témoin

Pompiers 18

Gendarmerie 17



7 RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses .

La rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Le risque de rupture de barrage est identifié au niveau du réservoir EDF barrage du Plan d'Arem situé sur la Garonne à Fos.

MESURES PRISES

Surveillance constante par EDF





Consignes de Sécurité :

Si vous êtes témoin d'une rupture de barrage, ou si vous avez été informé d'une alerte rupture.

- 1. Mettez vous à l'abri :** Fuyez latéralement de la zone de danger
montez sur les hauteurs les plus proches
- 2. Écoutez la radio :** Nostalgie Comminges Pyrénées 107,1
Radio Val Pireneos 99,5
- 3. Dans tout le cas :** N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte

8	LA VIGILANCE METEO GENERALITE	Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/ verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région du Comminges, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens
---	--	---

La commune a notamment été touchée par les tempêtes en 1982 et 1999, ainsi que par la crue de juin 2013.

Météo France diffuse tous les jours **une carte de vigilance**, actualisée au moins deux fois par jour à 6h00 et à 16h00; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24h00.

SUIVEZ L'EVOLUTION DE LA METEO : par le biais des média (radio, télévision), sur le site **www.meteo.fr** ou sur le serveur téléphonique de Météo France ou **08 99 71 02 31**

Consignes de Sécurité TEMPETE :

Dés l'alerte et pendant :

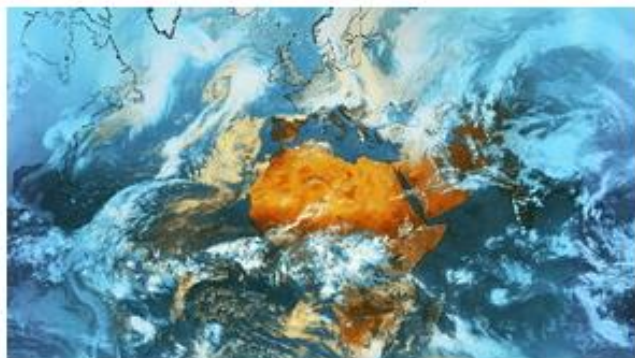
- rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- gagner un abri en dur, fermer portes et volets et rester à l'abri
- Écouter la radio

Après l'événement :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture,...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



Le rôle de l'observation

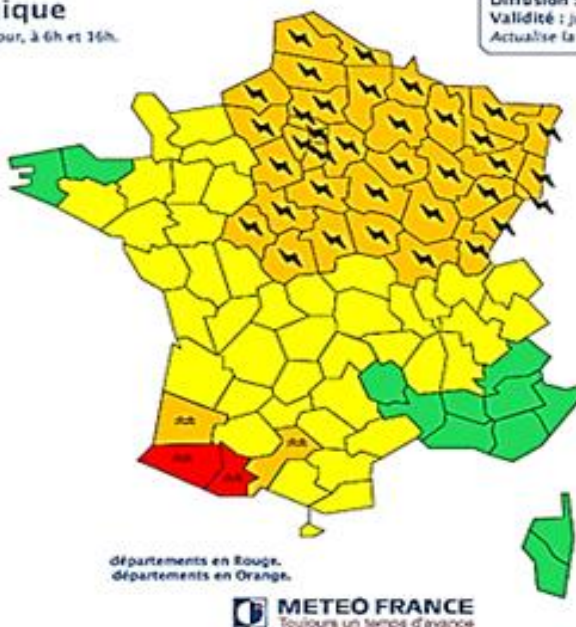


L'observation est le point de départ de toute prévision météorologique. Descriptions qualitatives du ciel ou mesures de paramètres physiques de l'atmosphère, toutes les observations doivent être méticuleusement définies, normalisées, sélectionnées et organisées pour concourir à mieux comprendre et prévoir les phénomènes météorologiques.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le mercredi 19 juin 2013 à 10h10
Validité : jusqu'au jeudi 20 juin 2013 à 06h00
Actualise la carte du mercredi 19 juin 2013 à 06h00



Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-Inondation



Inondation



Orages



Vagues-submersion



Grand Froid



Avalanches

VIGILANCE ORANGE		VIGILANCE ROUGE
• Limitez vos déplacements, • Respectez les déviations mises en place • Ne vous engagez pas sur une voie inondée • Surveillez la montée des eaux	Pluie-inondation 	• Respectez les déviations mises en place • Ne vous engagez pas sur une voie inondée • Signalez vos déplacements à vos proches
• Ne vous abritez pas sous les arbres • Evitez les sorties en forêt et en montagne • Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques • Mettez à l'abri les objets sensibles au vent	Orages 	• Evitez les déplacements • Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
• Limitez vos déplacements • Ne vous promenez pas en forêt • N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Evitez les déplacements.	Vent violent 	• Ecoutez vos stations de radio locales • N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable
• Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer • Renseignez-vous auprès du centre Régional d'information et de Circulation Routière (CRICR) ou la gendarmerie 05 61 79 40 17	Neige - Verglas 	• Evitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux • Renseignez-vous auprès du CRICR • Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation • Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
• Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit • Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau • Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement • Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.	Grand froid 	Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer: les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement

9 RISQUE DE FEUX DE FORET

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie haute) est détruite

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un feu peut prendre **différentes formes selon les caractéristiques de la végétation** dans laquelle il se développe. On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone :

Les feux de sol qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Bien que peu virulents, ils peuvent être très destructeurs en s'attaquant aux systèmes souterrains des végétaux. Ils peuvent également couvrir en profondeur ce qui rend plus difficile leur extinction complète.

Les feux de surface qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente).

Les feux de cimes qui brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

Feu
de forêt



Consignes de Sécurité : les bons reflexes face aux risques

AVANT :

- ✓ Débroussailler
- ✓ Repérer les chemins d'évacuation et les abris,
- ✓ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ✓ Vérifier l'état des fermetures (porte/volet) et la toiture

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- ✓ Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible
- ✓ Si feu naissant, si possible, attaquer le feu
- ✓ Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- ✓ Entrer dans le bâtiment le plus proche
- ✓ Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- ✓ Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris)

- ✓ Respirer à travers un linge humide

Si vous êtes en voiture :

- ✓ Ne pas sortir
- ✓ Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré)

Votre habitation est exposée au feu :

- ✓ Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- ✓ Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (il seront utiles après)
- ✓ Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible

APRES :

- ✓ Éteindre les feux résiduels

A retenir :

Les principales consignes

Inondation



Mouvement de terrain



Feu de forêt



Séisme



Tempête



Avalanche



Risque industriel



Risque nucléaire



Transport de Matières Dangereuses



Rupture de Barrage

